

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE*

*DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES
DE LA GENDARMERIE NATIONALE*

*Sous-direction de la politique
des ressources humaines*

*BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE LA FONCTION MILITAIRE*

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2018

NOR : INTJ1729416A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2017 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article R.4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- formations territoriales constituant la gendarmerie départementale;
- formations constituant la gendarmerie mobile;
- formations spécialisées;
- formations prévôtales;
- groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- garde républicaine;
- commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire;
- organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien;
- commandement des réserves de la gendarmerie;
- commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale;
- pôle judiciaire de la gendarmerie nationale;
- commandement de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

1^o Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de la gendarmerie nationale et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des unités opérationnelles sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2^o Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de la gendarmerie nationale et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

Article 3

Les chaînes de notation des militaires d'active et de réserve de la gendarmerie nationale sont identiques.

Article 4

L'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2017 (NOR : INTJ1638366A) et l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein d'organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien pour la campagne de notation de l'année 2017 (NOR : INTJ1638371A) sont abrogés.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
É.-P. MOLOWA

S O M M A I R E

ANNEXE I. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

CHAPITRE 1^{er} : *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

CHAPITRE 10 : *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er} : *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

CHAPITRE 10 : *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

PARTIE 3. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation

ANNEXE II. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

CHAPITRE 1^{er} : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*

CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

CHAPITRE 6 : *Autres écoles*

CHAPITRE 7 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

CHAPITRE 8 : *Organismes d'administration et de soutien*

CHAPITRE 9 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*

CHAPITRE 10 : *Services du ministère des Armées*

CHAPITRE 11 : *Structures communes « police-gendarmerie »*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- SOG du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er} : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*

CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

CHAPITRE 6 : *Autres écoles*

CHAPITRE 7 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

CHAPITRE 8 : *Organismes d'administration et de soutien*

CHAPITRE 9 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*

CHAPITRE 10 : *Services du ministère des Armées*

CHAPITRE 11 : *Structures communes « police-gendarmerie »*

PARTIE 3. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux militaires de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières

PARTIE 4. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux militaires de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation

ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

PARTIE I

Chaînes de notation et niveaux de fonctionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) grades ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAUTEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	SOG / GAV Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	Commandant de section de recherches	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second	SOG / GAV Commandant de la formation administrative
			Commandant de groupement	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la formation administrative

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie (4)	Commandant de groupement (2)	Commandant de compagnie CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de groupement (2)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	Commandant de l'EDSR CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV
Militaires affectés au sein d'un peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (3)	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2)	Commandant de peloton CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de peloton CSTAGN / SOG spécialistes	Chef de la division de l'appui opérationnel
			Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de la formation administrative

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAUTEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires en participation intérieure et externe	Autorité d'emploi (8)	Commandant de région ou commandant adjoint de région	Autorité d'emploi CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Commandant de région ou commandant adjoint de région
Militaires affectés au sein d'une section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	- CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de la SAJ
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	Commandant de la SAJ - Commandant de la brigade numérique	Commandant de la formation administrative SOG / GAV
Militaires affectés au sein de la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (7)	Commandant de groupement	Autorité d'emploi CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	- CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant du CGVN

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen		Commandant du CGVN (9)	-	SOG / GAV Commandant du CGVN

(1) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.
 (2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.
 (3) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.
 (4) Ne s'applique pas aux militaires affectés dans le Territoire de Belfort.
 (5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (7) Le cas échéant.
 (8) Lire appréciation en cas de participation externe.
 (9) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse-Normandie.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second	SOG / GAV Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton (1)	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement	Commandant de groupement CSTAGN / SOG spécialistes	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement	SOG / GAV Chef de la formation	Commandant de groupement CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Affort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (4)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité Autorité d'emploi	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée CSTAGN / SOG spécialistes

(1) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TÉAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appreciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorna (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

(4) Lire appréciation en cas de participation externe.

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale avant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	SOG / GAV
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	CSTAGN / SOG spécialistes
Cabinet communication				SOG / GAV
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	CSTAGN / SOG spécialistes
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel				SOG / GAV
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division	Chef de division	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle (2)	-	Chef de bureau ou de pôle	Officier adjoint commandement régional	Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative SOG / GAV
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Chef CCPD (5)	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie SOG / GAV

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)			CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	SOG / GAV Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Autorité d'emploi (préfecture)		Officier adjoint commandant		CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
				SOG / GAV Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (4)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

(1) Si c'est un Officier ou un fonctionnaire de catégorie A. A défaut, lire le commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie ayant le statut de formation administrative.

(2) Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DADT).

(3) Le cas échéant. Qui elle soit civile ou militaire.

(4) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.

(5) Le chef du CCPD établit une appréciation.

(6) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(7) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant du CGOM	CGOM	SOG / GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du CGOM
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet de communication Chef de cabinet (1)	Cabinet de communication Chef de cabinet	SOG / GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du CGOM
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	État-major Chef d'état-major du CGOM	État-major Chef de bureau	SOG / GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du CGOM
Militaires (sous-officiers et volontaires) affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Chef de bureau	SOG / GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du CGOM

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du CGOM (2)	-	SOG / GAV
			Chef d'état-major du CGOM	Chef d'état-major du CGOM / SOG spécialistes
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du CGOM	Chef d'état-major du CGOM	Commandant du CGOM
Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)				
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité (3)	Commandant de l'unité (3)	SOG / GAV
			CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer
			Commandant de gendarmerie en outre-mer	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Chef d'état-major du COMGEND	Chef d'état-major du COMGEND	SOG / GAV
			CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Commandant de gendarmerie en outre-mer	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
			CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
			Commandant de gendarmerie en outre-mer	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (9)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second (6)	-	SOG / GAV Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer	SOG / GAV Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	SOG / GAV Commandant de gendarmerie en outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires affectés à la BPDJ de Saint Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à la CICNSM de Saint-Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de la SR	SOG / GAV	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Font-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	SOG / GAV	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second (6)	Commandant de la GTA	CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second (6)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer	Commandant en second de la gendarmerie des transports aériens

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	-	Commandant d'antenne ou de peloton	Commandant d'antenne ou de peloton	SOG / GAV Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein du PGHM de la Réunion	-	Commandant de PGHM	Commandant de la gendarmerie en outre-mer	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second (6)	Autorité d'emploi	SOG / GAV Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à la direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second (6)	-	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la Défense	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second (6)	Autorité d'emploi	SOG / GAV Commandant de gendarmerie en outre-mer
			-	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CGOM.
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.

(3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
 (4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(5) S'il est militaire. A défaut, directeur adjoint.
 (6) Si il existe. A défaut, le commandant de la gendarmerie en outre-mer.

(7) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (8) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (9) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Gendarmerie de l'air				
Militaires affectés en état-major (BRH - BER - BBS)	Chef de bureau	Chef d'état-major	Chef de bureau	SOG / GAV
Militaires affectés en état-major (section commandement)	Chef de la section commandement (1)	Chef d'état-major	Chef d'état-major	CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Chef de la section commandement	CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	Chef d'état-major	CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	Chef de division	Commandant en second (2)	Chef de division CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Commandant en second (7)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	SOG / GAV Commandant de section de recherches (7) CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant de groupement	Commandant de section de recherches	SOG / GAV Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie maritime (CORG)	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	SOG / GAV Commandant de groupement (7) CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	Commandant de compagnie	SOG / GAV Commandant de groupement (7)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement -	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie SOG / GAV	Commandant de groupement (7) CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi CSTAGN / SOG spécialistes -	Commandant de la gendarmerie maritime Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime	SOG / GAV Autorité d'emploi CSTAGN / SOG spécialistes -	SOG / GAV Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime	SOG / GAV Chef du centre CSTAGN / SOG spécialistes -	Commandant de la gendarmerie maritime SOG / GAV
Militaires affectés en brigade de renseignements et d'investigations judiciaires (BRU)	-	Commandant de groupement	- CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de groupement (7) Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAÎEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en brigade de renseignements et d'investigations judiciaires (BRUJ) au sein d'une division	Chef de division	Commandant en second	Chef de division SOG / GAV	Commandant en second (7) CSTAGN / SOG spécialistes
			Commandant en second	Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement				
Militaires affectés en état-major (secrétariat section - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major	Chef de bureau SOG / GAV	Chef d'état-major SOG / GAV
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Chef d'état-major SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie de l'armement Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au groupe de protection	Chef de groupe	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	- Commandant de section de recherches SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie de l'armement Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie - Commandant de la gendarmerie de l'armement	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major	Chef de bureau SOG / GAV	Chef d'état-major (8) Chef d'état-major

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	CSTAGN / SOG spécialistes Chef d'état-major	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	SOG / GAV Commandant de la section de recherches	SOG / GAV Commandant de la section de recherches (8)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de groupement	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la GTA
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Militaires affectés en Formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN	SOG / GAV Commandant de groupement des forces aériennes	SOG / GAV Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de section	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du CFAGN (5)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en Groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	SOG / GAV Commandant de groupement CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant du CFAGN (5) -
Militaires affectés en Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	SOG / GAV Commandant de groupement CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant du CFAGN (5) -
Militaires affectés en Groupe de commandement CFAGN	-	Commandant du CFAGN	SOG / GAV Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN (5) -
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Militaires affectés en État-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en Antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN

- (1) S'il existe.
(2) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
(5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant du CFAGN.
(6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.
(7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.
(8) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	-	SOG / GAV
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du GSPR	Commandant en second du GIGN CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du GIGN SOG
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	Commandant du GSPR CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant du GIGN SOG
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef de la force CSTAGN / SOG spécialistes	Chef d'état-major opérationnel Commandant du GIGN SOG
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien	Chef d'état-major d'administration et de soutien CSTAGN / SOG spécialistes	Chef d'état-major d'administration et de soutien Commandant du GIGN SOG
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel (1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.	Commandant du GIGN

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant en second de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (2)	SOG / GAV	Médecin-chef
				Commandant de régiment
		Unités multi programmes	CSTAGN / SOG spécialistes	CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés hors P152	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
		Cabinet communication	SOG / GAV	
Militaires affectés au cabinet communication	-	Chef du cabinet communication	-	Chef du cabinet communication
				Chef du cabinet communication
		État-major de la garde républicaine	Chef du cabinet communication	Commandant de la garde républicaine
			SOG / GAV	
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
Régiment d'infanterie				
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment	SOG / GAV	
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
Régiment de cavalerie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG / GAV	Commandant de régiment

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment	Commandant de régiment CSTAGN / SCG spécialistes	Commandant de la garde républicaine SOG / GAV
			Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
			CSTAGN / SCG spécialistes	CSTAGN / SCG spécialistes
			Commandant de régiment	Commandant de la garde républicaine
Orchestres et chœur de l'armée française				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	SOG / GAV	
			-	Administrateur-régisseur des formations musicales
			CSTAGN / SCG spécialistes	CSTAGN / SCG spécialistes
			Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	SOG / GAV	
			-	Administrateur-régisseur des formations musicales
			CSTAGN / SCG spécialistes	Chef des orchestres
			Chef des orchestres	Commandant de la garde républicaine
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)				
Militaires affectés au sein de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO	SOG / GAV	
			Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO
			CSTAGN / SCG spécialistes	CSTAGN / SCG spécialistes
			Commandant de la CSO	Commandant de la garde républicaine

(1) Le cas échéant
(2) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé

(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

(5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés en section commandement	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 9

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSSEN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A
(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
(3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 10

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (3)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	SOG / GAV	Commandant en second du COMSOPGN

Commandant du COMSOPGN

CSTAGN / SOG spécialistes

Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (4)

Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (3)
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Notateur 1 ^{er} degré (2) CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Notateur juridique Commandant du COMSOPGN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)

(2) Le cas échéant

(3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

(4) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN

PARTIE 2

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au sein des unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (6)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie (2)	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	-	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (3)	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (7)	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant de région ou commandant adjoint de région (6)
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	-	Commandant de la SAJ
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique
Militaires affectés à la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (8)	-	Commandant du CGVN

(1) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.

(2) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation, à savoir par le commandant de groupement.

(3) Après appréciation une sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(4) Le cas échéant.

(5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »),

(6) Les personnels gradés, les gendarmes italiens d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement, ainsi que les gendarmes non italiens d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement affectés au sein d'un état-major de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative sont fusionnés au 1^{er} niveau par leur rotisseur juridique, puis fusionnés au dernier niveau par le commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie sous l'autorité duquel ils exercent leurs fonctions.

(7) Lire appréciation en cas de participation extérieure.

(8) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse-Normandie.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second (1)	Commandant en second	Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – en antenne GIGN - Peloton (2)	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron	-	Commandant d'escadron (3)	Commandant d'escadron	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	-	Commandant de peloton (3)	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Affort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

- (1) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
 (2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
 (3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
 (4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
 (5) Lire appréciation en cas de participation externe

CHAPITRE 3

Etat-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	Notateur juridique défini pour les SOG gradés (5)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet communication	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel				
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division	Chef de division	Notateur juridique défini pour les SOG grades (5)
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau	-	Chef de pôle ou de bureau	Chef de division	Notateur juridique défini pour les SOG grades (5)
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	-	Chef du CCPD	Chef du CCPD	Notateur juridique défini pour les SOG grades (5)
Militaires affectés en détachement de liaison à état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	Notateur juridique défini pour les SOG grades (5)
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	Notateur juridique défini pour les SOG grades (5)
Militaires affectés en dehors des situations prévues supra	Autorité d'emploi (2)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (3)	Notateur juridique défini pour les SOG grades (5)

- (1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. A défaut, lire le commandant en second de région ou l'adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
- (2) Le cas échéant. Quelle soit civile ou militaire.
- (3) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire IOAC de rattachement.
- (4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
- (5) Les personnels grades, les gendarmes titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement affectés au sein d'un état-major de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative sont fusionnés au 1^{er} niveau par leur notateur juridique, puis fusionnés au dernier niveau par le commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie sous l'autorité duquel ils exercent leurs fonctions.

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
	CGOM		CGOM	
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant du CGOM	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet de communication	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de cabinet (1)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du CGOM	Chef d'état-major du CGOM	Commandant du CGOM
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du CGOM (2)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un COMGEND	-	Commandant de l'unité (3)	Commandant de l'unité	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Chef d'état-major du COMGEND	Chef d'état-major du COMGEND	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (7)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	-	Commandant de compagnie ou d'EDSR (4)	Commandant de compagnie ou d'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin/Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin/Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin/Saint-Barthélemy)	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin/Saint-Barthélemy)	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	Directeur CIFAD	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés auprès du commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, peloton mobile ou d'un PGHM	-	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer
Militaires affectés en Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer
(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CGOM.				
(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.				
(3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.				
(4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.				
(5) Si l'est militaire. A défaut, directeur adjoint.				
(6) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(7) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.				

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Gendarmerie de l'air				
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major (5)
Militaires affectés dans une section directement rattachée au chef d'état-major	-	Chef d'état-major	-	Chef d'état-major (5)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (5)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second	Commandant en second	Commandant de groupement (5)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (5)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (5)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement (5)	Commandant de groupement (5)
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en État-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de division	Chef de division	Commandant en second (6)
Militaires affectés en Section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches (6)
Militaires affectés en Groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second (3)	Commandant en second	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en centre d'opérations et de renseignement (CORG)	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en Unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Notateur juridique défini pour les SOG gradés (6)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en peloton de gendarmerie maritime de Paris métropole	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	-	Chef du centre	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en unités navigantes outre-mer	-	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de la gendarmerie maritime	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés en brigade de renseignements et d'investigations judiciaires (BRIJ)	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en brigade de renseignements et d'investigations judiciaires (BRIJ) au sein d'une division	-	Chef de division	Chef de division	Commandant en second (6)
Gendarmerie de l'armement				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de protection	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major (7)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (7)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second (3)	Commandant en second	Commandant de groupement (7)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Militaires affectés en formation aérienne métropole	-	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés en formation aérienne autre-mer	-	Commandant de section	Commandant de section	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupement des forces aériennes	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupe de commandement CFAGN	-	Commandant en second	Commandant en second	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	Commandant du groupement instruction	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés au sein d'une antenne	-	Commandant de l'antenne	-	Commandant de la GSAN

- (1) Le cas échéant. À défaut, lire chef d'état-major.
- (2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
- (3) Le cas échéant. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
- (4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
- (5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.
- (6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.
- (7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	-	Commandant en second du GIGN
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du GSPR	-	Commandant du GIGN (1)
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	-	Chef de la force

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
(1) En matière d'avancement, le fusionnement de 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR. (2) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (3)	-	Commandant de régiment
Unités multi programmes				
Militaires affectés hors P152	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
Cabinet communication				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Chef du cabinet communication	-	Chef du cabinet communication
Etat-major de la garde républicaine				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés en état-major de la garde républicaine	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine
Régiment d'infanterie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	-	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant de régiment	Commandant de régiment
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	-	Chef de formation	Chef de formation	Chef de formation
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	-	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique (2)	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique	Commandant de régiment
Régiment de cavalerie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron ou au centre d'instruction	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)				
Militaires affectés au CSO	Chef de section ou directeur de cercle mixte	Commandant de la CSO	-	Commandant de la CSO
(1) Le cas échéant.				
(2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.				
(3) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé.				
(4) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.				

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à la section commandement	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des bureaux	Chef de bureau	-	Chef de bureau
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	-	Commandant d'unité
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).			

CHAPITRE 9

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSEN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSEN
(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.				
(2) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 10

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	Notateur juridique	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	-	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

PARTIE 3 :
Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation (7)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice conseiller	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice conseiller (1)	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'GGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice conseiller	-	Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'GGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	Secrétaire général du CSFM	Commandant de la formation administrative de rattachement	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)

(1) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3.
 Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »)
 (3) Pour les militaires relevant du cas général
 (4) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune « organisme centraux, branche secrétariat ».
 (5) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune « organismes centraux, formations extérieures ».
 (6) Selon le rattachement organique du militaire.
 (7) Les militaires détenant un mandat au CFM/G sans être conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3 se voient appliquer la chaîne de notation et les niveaux de fusionnement correspondant à ceux du conseiller concertation de leur unité d'affectation.

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES SOUS-OFFICERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

PARTIE I

Chaînes de notation et niveaux de fonctionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

CHAPITRE 1^{er}

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires affectés à L'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	-	SOG / GAV Directeur des opérations et de l'emploi
			Directeur des opérations et de l'emploi	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Cabinet	Cabinet	Cabinet
Militaires affectés au secrétariat	Chef du secrétariat	Chef de cabinet	Chef de cabinet	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet	Chef de cabinet	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries militaires de la DCSCA	Chef de la section des aumôneries militaires	Chef de cabinet	Chef de cabinet	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Mission du pilotage et de la performance				SOG / GAV
Militaires affectés au secrétariat	-	Officier chargé de mission	-	Chef de la MPP CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés à la MSIA	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires affectés au bureau ou centre (2)	Chef de section	Chef de bureau ou de centre	SOG / GAV	Directeur d'administration centrale
Chef de secrétariat direction	Officier supérieur adjoint (3)	Directeur	-	CS TAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au secrétariat directions	-	Officier supérieur adjoint (3)	-	Sous-directeur
Militaires affectés en section (4) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule	Directeur	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN (5)	Chef de section	Officier supérieur adjoint (3)	-	Directeur d'administration centrale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN, du CGOM et du SAELSI	-	Directeur ou l'IGAG, l'IGGN, CGOM et chef du SAELSI	-	Directeur ou l'IGAG, l'IGGN, CGOM et chef du SAELSI
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (6)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés à la direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en bureau, office, section (7), secrétariat ou centre.	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)		Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie		
Militaires affectés au sein de la SIRPAG	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section	Chef de bureau	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (CFMG)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)				
Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG
(1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers.				
(2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...				
(3) S'il existe. A défaut, lire charge du directeur dont relève le militaire.				
(4) Concerne la section « analyse et prévention » de la DOE et la section commandement de la DPMGN.				
(5) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.				
(6) Selon le rattachement organique du militaire.				
(7) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.				
(8) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveau sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(9) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au cabinet	Chef de cabinet	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BAFAT, BCSSI, BCEF)	Chef de bureau	Chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale chargé des contrôles, inspections, audits et appuis-conseils	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BEJ, BEA)	Chef de bureau	Adjoint coordinateur des enquêtes internes	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au pôle affaires réservées et déontologie	Chef de bureau	Chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveau sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 3

État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement ») « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux ».

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPTER 4

Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

AFFECTATION	NOTAUTEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)		FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			-	-	
Militaires affectés au contrôle de gestion	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	-	SOG / GAV	CSTAGN / SOG spécialistes
			-	Chef d'état-major du CEGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication					
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	-	SOG / GAV
					Chef de cabinet
					CSTAGN / SOG spécialistes
					Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant	-	SOG / GAV Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant CSTAGN / SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)				
Militaires affectés au cabinet - communication	-	Commandant de l'EOGN	-	SOG / GAV Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Chef d'état-major de l'EOGN	SOG / GAV Commandant de l'EOGN
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'instruction	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	SOG / GAV Commandant de l'EOGN
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Chef d'état-major de l'EOGN	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EODN	Commandant de l'EODN	SOG / GAV Directeur de l'enseignement de l'EODN CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de l'EODN Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
		Ecole de gendarmerie		
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école	SOG / GAV Chef d'état-major CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant d'école Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie (2)	Commandant d'école	SOG / GAV Chef de bureau, service ou de compagnie CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant d'école Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2)	Commandant d'école	SOG / GAV Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant d'école Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	SOG / GAV Chef de bureau ou service CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant d'école Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Élèves gendarmes et élèves volontaires	-	Commandant de compagnie	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	-
Élèves CSTAGN en formation initiale	-	Commandant du CNFCSTAGN	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	-

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)				
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de pôle	Commandant de centre	SOG / GAV Chef de section ou de pôle CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	SOG / GAV - Commandant de centre CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre	SOG / GAV Chef d'état-major CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	SOG / GAV Chef de bureau ou service CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre	SOG / GAV Commandant de la direction d'instruction CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre	SOG / GAV Chef de bureau ou de division CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie				
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Délégué de stage	Commandant de centre	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	Chef de groupe	Commandant de centre	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	SOG / GAV Chef de bureau ou service CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Divers				
Militaires affectés à l'infirmerie, antenne médicale (5)	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	SOG / GAV Médecin-chef CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant d'école ou de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	SOG / GAV - CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant d'école ou de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

- (1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.
 (2) Le cas échéant.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (5) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Ecole polytechnique, CCFCM/NRBC, CNSD - CFIA, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc...			SOG / GAV Chef d'état-major du CEGN CSTAGN / SOG spécialistes	
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN	Autorité d'emploi	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{er} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{er} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)				
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	-	SOG / GAV Chargé de mission gendarmerie DEMS
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre				
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	-	SOG / GAV Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN
École ou centre de formation à l'étranger				
Militaires affectés à l'école de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	-	SOG / GAV Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
Autres situations	-	Chef d'état-major du CEGN	Attachés de gendarmerie CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Chef d'état-major du CEGN Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » - « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisi par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 7

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{er} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef du SCRCGN, directeur de l'IRCGN

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	Chef d'état-major du PJGN	Commandant du PJGN en second	Commandant du PJGN

- (1) Le cas échéant. A défaut, lire le chef d'état-major.
 (2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN. Pour ceux affectés à la SCP du SCRCGN, lire le commandant du SCRCGN adjoint.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement ») et « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux ».
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisi par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 8

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre SOG / GAV	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à la délégation aux victimes (DAV)	Autorité d'emploi	Chef du SGRHPI	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une unité directement rattachée au groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de peloton ou de section (6)	Chef du SGRHPI	Chef de service ou de centre SOG / GAV
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication de la SESTI	-	Chef de la SESTI	Commandant du groupement de sécurité et d'appui	Commandant en second du COMSOPGN
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)			SOG / GAV	Commandant du CGVN
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	SOG / GAV Commandant du CGVN	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la formation administrative

- (1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.
 (2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP, à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DCOM-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44^e RI.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisi par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.
 (6) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

CHAPITRE 9

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité Commandant de la formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Département atelier automobile nationale (DAAPN)				
Chef d'atelier du CSAG ou du DAAPN	Autorité d'emploi	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)	- SOG / GAV	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)
Militaires affectés au sein du CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)	- SOG / GAV	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)

- (1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
- (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisi par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3
- (3) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

CHAPITRE 10

Ministère des Armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Service historique de la défense Chef du service historique de la défense	SOG / GAV Chef du service historique de la défense	Commandant en second du COMSOPGN CSTAGN / SOG spécialistes

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	Chef du service historique de la défense de la sécurité CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	-	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)		Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Direction du service national (DSN)		Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	Chef de service ou de centre CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de service ou de centre CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG / GAV	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
		Direction centrale du service de santé des armées		
		Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG / GAV
DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES			Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
			CSTAGN / SOG spécialistes	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES		Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre	SOG / GAV
			CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
Hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre	SOG / GAV
			CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
ÉCOLES DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre	SOG / GAV
			CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
		Direction des ressources humaines du ministère de la défense	SOG / GAV	
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR)	Chef du CIR	Chef de l'appui opérationnel (2)	Chef de service ou de centre CSTAGN / SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
(1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).				
(2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.				
(3) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fonctionnement en niveau 3.				
(5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.				

CHAPITRE 11

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés auprès du directeur	-	Direction de la coopération internationale (DCI)	Directeur de la coopération internationale (1)	Directeur de la coopération internationale (1)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (2) (3)	- CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Sous-directeur
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chef de division (2)	- CSTAGN / SOG spécialistes	Chef de division Directeur de la coopération internationale (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(S))²				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(S) ²	-	Chef du ST(S) ²	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (4)	Chef de bureau	SOG / GAV Sous-directeur CSTAGN / SOG spécialistes Chef de bureau	Chef du ST(SI) ²
(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le directeur adjoint "gendarmerie" de la coopération internationale. (2) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous directeur-adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission. (3) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI. (4) Si il existe : qui il soit policier ou militaire de la gendarmerie. (5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				
AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAElsi)³				
Chef du secrétariat	-	Chef du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés au secrétariat du chef du SAElsi	-	Chef du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés au secrétariat commun des sous-directions	-	Chef du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chef de section (2)	Chef du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission.	Chef de section (2)	Chef de bureau ou de mission (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de section ou de département (2)	Chef de bureau ou chef du centre (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés dans les Centres ou ateliers de l'ECLPN	Chef de centre ou d'atelier (2)	Sous-directeur (4)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale ; à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service. (2) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire. (3) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ». (4) Si il existe : qui il soit policier ou militaire de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ». (5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				

PARTIE 2

Chaînes de notation et niveaux de fonctionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale et militaires du rang de réserve.

CHAPITRE 1^{er}*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR		FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
			1 ^{ER} NIVEAU (10)	1 ^{ER} NIVEAU (10)	
Direction générale de la gendarmerie nationale					
Militaires affectés à L'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	-	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	-	Chef du secrétariat	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	-	Mission du pilotage et de la performance Officier chargé de mission		Chef de la MPP
Militaires affectés à la MSIA	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Directions				
Militaires affectés au sein de bureau ou centre (2)	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de centre	-	Directeur d'administration centrale
Chef de secrétariat direction	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section (5) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule (3)	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en secrétariat directions	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section Commandement de la DPMGN (6)	Chef de section (3)	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IAG, de l'IGGN, du CGOM et du SAEISI	-	Directeur ou IAG, IGGN, CGOM et chef du SAEISI	-	Directeur ou IGAG, IGGN, CGOM et chef du SAEISI
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (7)	-	Directeur d'administration centrale
Sous-direction				
Militaires affectés à la direction de projet	-	Chef de projet	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein de bureau, office, section (8), secrétariat ou centre.	Chef de section ou de division (3)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)				
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section (3)	Chef de bureau	-	Chef du SIRPAG
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie				
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Commandant en second (9)	-	Notateur juridique
Secrétariat général du CFMG	-	Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)	-	Notateur juridique
(1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers.		Secrétaire général du CFMG	-	Notateur juridique
(2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...				
(3) Le cas échéant.				
(4) Le cas échéant. A défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.				
(5) Concerne la section « analyse et prévention ».				
(6) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.				
(7) Selon le rattachement organique du militaire.				
(8) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.				
(9) Le cas échéant. A défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.				
(10) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BAFAT, BCSSI, BCEF)	Chef de bureau	Chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale chargé des contrôles, inspections, audits et appuis-conseils	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BEJ, BEA)	Chef de bureau	Adjoint coordonateur des enquêtes internes	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au pôle affaires réservées et déontologie	Chef de bureau	Chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 3

État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie adjoint	-	CRG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés au contrôle de gestion	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet de communication	Cabinet de communication	Cabinet de communication
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	Chef de cabinet
Militaires affectés au cabinet de communication	-	État-major	État-major	État-major
Militaires affectés au centre de recherche de l'Eogn	-	Chef de section ou de bureau (2)	Chef de section ou de bureau	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant
Militaires affectés au centre de recherche de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn
Militaires affectés en état-major	-	Commandant de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn
		Chef d'état-major de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	-	Directeur de l'enseignement	-	Commandant de l'Eogn
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	-	Directeur du musée	-	Commandant de l'Eogn
Personnel ASA	-	Chef d'état-major de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'Eogn	Commandant de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn
Elèves de la CPI	-	Directeur de l'enseignement de l'Eogn	-	Commandant de l'Eogn
École de gendarmerie				
Militaires affectés à la section commandement	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant d'école
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	-	Chef de bureau, service ou de compagnie (3)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	-	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (3)	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école
Personnel ASA	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant d'école
Elèves gendarmes et élèves volontaires	-	Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)		-
Militaires affectés au CPMGN	-	Chef de section, de pôle (4)	Chef de section, de pôle	Commandant de centre
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	-	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	-	Chef de bureau ou de division	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	-	Directeur de stage	Directeur de stage	Commandant de centre
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de centre
Militaires affectés au bureau logistique	-	Chief de bureau	Chief de bureau	Commandant de centre
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ)				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Infirmier, antenne médicale (6)				
Cercle mixte, ordinaire, foyer	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre
(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.		Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre
(2) Le cas échéant. A défaut, lire chef d'état-major du CEGN.				
(3) Le cas échéant. A défaut, lire commandant d'école.				
(4) Le cas échéant. A défaut, lire commandant de centre.				
(5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(6) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.				

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
École polytechnique, CCFCMNRBC, CNSD - CFIA, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc....				
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN		Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'EEMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS		Chef d'état-major du CEGN
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre				
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN		Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre		Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
École ou centre de formation à l'étranger				
Autres situations	Attachés de gendarmerie	Chef d'état-major du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 7

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef du SCRCGN, directeur de l'IRCGN

(1) S'il existe, A défaut, lire le commandant du PJGN en second.

(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint du SCRCGN. Pour ceux affectés à la SCP du SCRCGN, lire le commandant du SCRCGN adjoint.

(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement »), « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 8

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une unité directement rattachée au groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de peloton ou de section (4)	Commandant du groupement de sécurité et d'appui	Commandant en second du COMSOPGN
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Délégation aux victimes (DAV)				
Militaires affectés à la DAV	Autorité d'emploi	Chef du SGRHPI		

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.

(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP, à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DICOM-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44emeRI.

(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement »), « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(4) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

CHAPITRE 9

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{er} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Département atelier automobile police nationale (DAAPN)	Chef du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN				Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG (2) avec le périmètre « tous niveaux »

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notafeur », onglet « avancement » - « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 ») avec le périmètre « tous niveaux »
(2) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

CHAPITRE 10

Ministère des Armées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{er} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Service historique de la défense	Chef du service historique de la défense	Chef du service historique de la défense
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	Chef du service historique de la défense	Chef du service historique de la défense
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)				
Militaires affectés au sein de la direction centrale	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Direction du service national (DSN)				
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	-	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés en établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	-	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES				
Militaires affectés à la direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à la direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés dans les hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à l'école du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE				
Militaires affectés aux centres interarmées de reconversion (CIR)	Chef du CIR	Chef de l'appui opérationnel (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN

- (1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).
 (2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorña (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 11

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (DCI)	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés auprès du directeur	-	Chargé de mission	-	Chargé de mission	
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (1) (2)	-	Sous-directeur	
Autres militaires affectés au sein des sous-directions	-	Chef de division (1)	-	Chef de division	

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI) ²	-	Chef du ST(SI) ²	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (3)	Chef de bureau	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.				
(2) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.				
(3) Le cas échéant : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.				
(4) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » - « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Service de l'achat, des équipements et de la logistique (SAEISI)				
Militaires affectés au secrétariat du chef du SAEISI	-	Chef du SAEISI (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés au secrétariat commun des sous-directions	-	Chef du SAEISI (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chef de section (2)	Chef du SAEISI (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission	Chef de section (2)	Chef de bureau ou de mission (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de section ou de département (2)	Chef de bureau ou chef du centre (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés dans les centres ou ateliers de l'ECLPN	Chef de centre ou d'atelier (2)	Sous-directeur (4)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.				
(2) Le cas échéant : que l'autorité soit civile ou militaire.				
(3) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit officier de la gendarmerie ; sinon, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».				
(4) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».				
(5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » - « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

PARTIE 3

Chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières (14)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à l'École de guerre	Fiche d'appréciation de l'autorité d'emploi	Commandant de division, chef de groupement gendarmerie	-	SOG / GAV Commandant de division, chef de groupement gendarmerie
Militaires servant au sein d'un OIA ou OVA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	-	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de division, chef de groupement gendarmerie
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE (1)	-	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés en ambassade	-	Chef d'état-major CGOM (2)	-	SOG / GAV Chef d'état-major CGOM CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires placés auprès de l'ASI autre que l'attaché de sécurité intérieure adjoint	Attaché de sécurité intérieur	Chef d'état-major CGOM	-	SOG / GAV Chef d'état-major CGOM CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major CGOM	-	SOG / GAV Chef d'état-major CGOM CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires affectés au bureau de liaison Europol	Officier de liaison gendarmerie	Directeur de la coopération internationale	-	SOG / GAV Directeur de la coopération internationale (16) CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM	-	SOG / GAV Chef d'état-major CGOM CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Militaires en détachement d'office	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du COMSOPGN	-	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement	-	SOG / GAV Commandant de région de rattachement
Militaires affectés au secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du SGRHPI	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (11)	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés en infirmerie – antenne médicale (12)	Medecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC) (7)	-	SOG / GAV Officier adjoint commandement CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	SOG / GAV Commandant de la formation administrative de rattachement CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	SOG / GAV Commandant du détachement gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	-	Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT	-	SOG / GAV Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés au sein d'un SDRT ou d'une ART	Chief du SDRT	Commandant de groupement (13)	Commandant de groupement (13)	Commandant de la formation administrative SOG / GAV
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	Président du cercle (SOG gradés et CSTAGN) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV)	-	Président du cercle (SOG gradés et CSTAGN) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV) CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR (15)	Officier adjoint commandement OAC (7) (15)	-	Officier adjoint commandement OAC (7) SOG / GAV
Militaires affectés au sein du centre de formation linguistique commun (CFLC)	-	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie	-	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie SOG / GAV
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (6)	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG / GAV
Militaires affectés à la cellule renseignements de l'Elysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de la formation administrative de rattachement CSTAGN / SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à la direction générale des systèmes d'information et de communication du MININT (DGSCIC)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT (4)	Chef du SGRHPI (6)	Commandant de la formation administrative de rattachement	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	-	Chef de la SSOR	-	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à l'autorité de régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)	Officier de liaison	Chef du bureau des affaires criminelles	Chef du SGRHPI (6)	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet (CDAD-R)	-	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	SOG / GAV	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines
Militaires affectés au centre expert des ressources humaines du personnel civil de la défense (CERH-PC)	-	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	CSTAGN / SOG spécialistes	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	-	Chef du bureau des affaires criminelles (8)	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(S) ²	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(S) ²
			Chef du bureau des affaires criminelles	Chef du bureau des affaires criminelles
			CSTAGN / SOG spécialistes	CSTAGN / SOG spécialistes
			Chef du bureau des affaires criminelles	Chef du bureau des affaires criminelles

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement	- CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	Chef de la division des opérations	- CSTAGN / SOG spécialistes	SOG / GAV Commandant de la division des opérations
Militaires en participation externe affecté dans un office police commandé par un officier de gendarmerie	Chef de l'office	Chef de la MLG	- Chef de la MLG	SOG / GAV Commandant en second de la région de gendarmerie Nord Pas de Calais
Militaires en participation externe – DCPJ (hors office police commandé par un officier de gendarmerie) et à EUROPOL	Autorité d'emploi	Chef de la MLG	- Chef de la MLG	SOG / GAV Commandant du COMSOPGN
Sous-officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	(Appréciation par l'autorité d'emploi)	Chef d'état-major	- CSTAGN / SOG spécialistes	Chef de la MLG Commandant du COMSOPGN
		Chef d'état-major	Chef d'état-major	Chef d'état-major Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Projet solde Issy-les-Moulineaux				SOG / GAV Directeur de projet « solde gendarmerie »
Militaires affectés au projet solde GN ONP	-	Directeur de projet « solde gendarmerie »	- Chef de la MSIA	Directeur de projet « solde gendarmerie » CSTAGN / SOG spécialistes Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés au DSBSSL	-	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²	-	SOG / GAV Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²
Chef de bureau du détachement de la mission du système d'information Agorha (DMSIA)	-	Chef de la MSIA	CSTAGN / SOG spécialistes	CSTAGN / SOG spécialistes Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au DMSIA	-	Chef de bureau de détachement	Chef de la MSIA	Chef de la MSIA SOG / GAV Chef de la gendarmerie nationale

(1) Si l'est Français. À défaut, lire le chef d'état-major du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(3) Si l'est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation accessible *via Agorha*.
(4) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : pas de notation au 1^{er} échelon.
(5) S'il existe.
(6) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : lire le conseiller pour la sécurité auprès du MININT.
(7) De la région d'implantation ou de rattachement ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).
(8) Après une fiche d'appréciation établie par l'officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC.
(9) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(10) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
(11) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.
(12) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale spécialisée en gendarmerie de Satory, direction régionale du service de santé des armées de Saint-Germain-en-Laye.
(13) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.
(14) Le commandant du COMSOPGN est le fusionneur de dernier niveau pour les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication places sous son autorité. Cela comprend, entre autres, le CSA de Rosny-sous-Bois, le SGDSN Paris, l'ACDRSD, le SDML, la SES TI, le SCRTA, le STIG et le HP 152 (BIR DLS DCI, 44 RI PARIS, P 178/DIVERSIFONCM/MSIA/CEDICAT Rambouillet).
(15) Les sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) sont notés à un seul niveau par le directeur du CACIR.
(16) S'il est militaire. A défaut, directeur adjoint.

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Affectations non prévues dans les précédentes annexes				
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté SOG / GAV	Commandant en second du COMSOPGN CSTAGN / SOG spécialistes
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté SOG / GAV	Commandant du COMSOPGN CSTAGN / SOG spécialistes
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » - « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

PARTIE 4 :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux militaires de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation (11)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice conseiller (1)	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6) CSTAGN / SOG spécialistes
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice conseiller (2)	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (9) (10) SOG / GAV

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice conseiller	-	Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat	Notateur juridique (4)	CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10) SOG / GAV Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6) CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10) SOG / GAV Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6) CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10) SOG / GAV Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6) CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10)
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	-	Secrétaire général du CSFM	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6) CSTAGN / SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10)
		Commandant de la formation administrative de rattachement		

(1) Les CC1 du SIRPAG, de la MPP, du cabinet, de la DCI, et de l'IGGN sont notés à un seul niveau par l'autorité auprès de laquelle ils exercent leur mandat.

(2) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3.

Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.

(3) Pour les militaires relevant du cas général.

(4) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune « organisme central, branche secrétariat ».

(5) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune « organismes centraux, formations extérieures ».

(6) Selon le rattachement organique du militaire.

(7) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(8) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

(9) Selon le rattachement organique du militaire.

(10) Pour les personnels exerçant leurs fonctions au sein d'une école ou d'un centre, lire le commandant des écoles de la gendarmerie nationale.

(11) Les militaires détenant un mandat au CFCM sans être conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3 se voient appliquer la chaîne de notation et les niveaux de fusionnement correspondants à ceux du conseiller concertation de leur unité d'affectation.